

MC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

) E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

====*==*==*==*==*

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 (N° I9I /PR/MEFP/DP.I

SOMMAIRE :

a/s

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination.-

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution
de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59-16/ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste
des emplois dont la nomination des titulaires est faite
par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant
obligatoirement entendu ;

VU le décret n°126/PR/MEFP/DP.I du 21 Mars 1963 portant no-
mination de M. AHOUGBAMEY, Chef du Secteur de Restaura-
tion des sols, à Boukombé ;

VU les nécessités de service ;
Le Conseil des Ministres entendu,

ORIGINAL

JORD

PR

SGCM

MEFP

MAC

MFT

DGF

CF

Trésor

DEF

EP

SI

Abomey

MAC Cotonou

Intéressés

I
I
15
I
I
I
I
5
I
I
2
2
I
I
2
2

) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est et demeure rapporté le décret n°126/PR/
MEFP/DP.I du 21 Mars 1963) concernant M. AHOUGBAMEY.

ARTICLE 2.- M. AHOUGBAMEY Pierre, Contrôleur Adjoint 2ème
échelon du Corps Supérieur des Eaux et Forêts, chef du Can-
tonnement Forestier d'Abomey, est nommé, à compter du 1er
Mars 1963, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Chef
de l'Inspection Forestière du Moyen Dahomey par intérim,
pendant la période d'indisponibilité de M. CONSIGNY Vincent,
Inspecteur des Eaux et Forêts, titulaire.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 26 AVRIL 1963.

Par le Président de la
République
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique

H. MAGA.-

OKE ASSOGBA.-